santé
famille
retraite
services
Midi-Pyrénées Nord

Rodez, le 21 octobre 2025

Vos références à rappeler
TRUEL WILLIAM
N° d'immatriculation : 1790746102013

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
109036

Mr WILLIAM TRUEL
33 CHE DU MAS DU MUSCAT
46320 LIVERNON

Unité Organisationnelle : NN3B
TEL :

Objet : **Bordereau d'appel de cotisations des non salariés de l'année 2025**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025		**35 555,00 ¤**
Montant crédité	-	28 006,00 ¤
Somme restant à prélever		**7 549,00 ¤**

Ce montant sera prélevé sur votre compte bancaire FR76 1780 7008 0825 5218 2581 272 ,
sous la référence ICS FR48ZZZ124761 et RUM ++13338B120023911 , comme suit :

Ÿ 3 774,50 euros le 12/11/2025

Ÿ 3 774,50 euros le 10/12/2025

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.
Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
TRUEL WILLIAM (1790746102013)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	35 555,00	
15/01/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
10/02/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
10/03/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 893,30
10/04/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
12/05/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
10/06/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
10/07/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
11/08/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
10/09/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
10/10/2025	Règlement par prélèvement		+ 2 790,30
	Total	**35 555,00**	**+ 28 006,00**
	Solde à régler	**7 549,00**	

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.

msa santé famille retraite services
Midi-Pyrénées Nord

Bordereau d'appel des cotisations et contributions
TRUEL WILLIAM
Dossier n° : 1790746102013 NN3B 46 096

EMISSION ANNUELLE 2025

Suivi par : **NN3B**

Date d'exigibilité : **03/11/2025**

EXPLOITATION	751811753	445087356
Surface mise en valeur	17 a 99 ca	70 ha 73 a 10 ca
Pourcentage de part	80,00	100,00

ASSIETTE			
Année(s) retenue(s)	2022	2023	2024
Revenus professionnels	54 833 ¤	144 330 ¤	89 393 ¤
Déduction Faire Valoir Direct	0 ¤	0 ¤	0 ¤
Cotisations sociales	11 681,00 ¤	15 680,00 ¤	21 158,00 ¤

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
TRUEL WILLIAM	Assurance maladie	96 185	6,5000			6 252,00
Chef d'exploitation	invalidité	96 185	1,1000			1 058,00
	indemnités journalières amexa					250,00
	Assurance vieillesse individuelle	47 100	3,3200			1 564,00
	Assurance vieillesse plafonnée	47 100	11,5500			5 440,00
	Assurance vieillesse déplafonnée	96 185	2,2400			2 155,00
	Retraite complémentaire obligatoire	96 185	4,0000			3 847,00
	Allocations familiales	96 185	3,1000			2 982,00
	Assurance accident du travail et maladies prof.					560,00
				TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :		**24 108,00**

Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Contribution sociale généralisée	112 358	2,4000			2 697,00
	Contribution sociale généralisée déductible	112 358	6,8000			7 641,00
	Contribution remboursement de la dette sociale	112 358	0,5000			562,00
				TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :		**10 900,00**

Voir suite page suivante

msa santé famille retraite services
Midi-Pyrénées Nord

Bordereau d'appel des cotisations et contributions
TRUEL WILLIAM
Dossier n° : 1790746102013 NN3B 46 096

EMISSION ANNUELLE 2025

Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Fonds de mutualisation FMSE					20.00
	Fonds de mutualisation FMSE section Fruit					60.00
	Fonds de mutualisation FMSE section Aviculture					48.00
	Formation professionnelle continue (VIVEA)			Cotisation formation prof. continue plafonnée	- 167.53	419.00
				TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :		547,00
				MONTANT TOTAL		35 555,00 ¤

Voir suite page suivante

msa santé famille retraite services
Midi-Pyrénées Nord

Bordereau d'appel des cotisations et contributions
TRUEL WILLIAM
Dossier n° : 1790746102013 NN3B 46 096

EMISSION ANNUELLE 2025

Situation au regard des points retraite MSA				
Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
TRUEL WILLIAM	1958,00	5165,00	113,00	592,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Moyenne des revenus professionnels se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues.

Compte tenu de vos revenus professionnels, votre assiette des cotisations vieillesse a été plafonnée.

Les contributions CSG / CRDS

Moyenne des revenus professionnels (à l'exclusion des Revenus de Capitaux Mobiliers) et des cotisations sociales se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les contributions sont dues.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :
Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :
Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 ¤ Montant du SMIC : 11,88 ¤

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux
ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d entreprise